

RECEPTE DE DECLARATION D'ASSOCIATION

N° **00000388** / RDA/J06/SAAJP/BAPP du 16 SEPT 2021

Le Préfet du Département de M'passang

Donne aux personnes ci-après désignées, récépissé de déclaration d'association tel que prévu par l'article 7 de la Loi n°90/053 du 19 décembre 1990 portant sur la liberté d'association.

Titre de l'association : « ASSOCIATION LES FERMES AGRICOLES ET ARTISANO-INDUSTRIELLES DU CAMEROUN » (FERMAGRIC)

Objet Lutter contre l'immigration clandestine, l'exode rural. Promouvoir l'insertion de la jeunesse par l'agriculture, la transformation artisanale des matières premières, le reboisement et le développement durable.



Siège social :

Administration **

Président :

Vice-Président :

Secrétaire général :

Trésorier :

Commissaire aux comptes :

Chargé de la communication :

Responsable suivi des activités agricoles :

Responsable suivi des activités de reboisement :

Responsables des activités génératrices de revenu :

- YA. MEN Prosper
- L. NANA, Charlemagne
- NGUEMEN Jacques
- NWASSIK TOWO Joséphine Flore
- NANA KWESSEU Flora Claire
- YONGUET YAMEN Michael Douglas
- NDJAFANG Epse EPOH BANGMI FEBE
- DJOMBIVI Epse NTOWO Sylvie Nadinne
- NOUNGA Christophe

Le présent récépissé de déclaration qui confère à l'association la personnalité juridique nécessaire est établi, signé et délivré pour servir et valoir ce que de droit. /-

- * Noms, Prénoms, Professions, Domiciles et adresses des responsables actuellement chargés de l'association.
- * Pièces annexées à la déclaration : - deux (02) exemplaires du statut ; un (01) P.V.A.G. Constitutive
- * Toute modification ou changement intervenu dans ces éléments doit être porté dans les deux (02) mois à la connaissance du Préfet.

AMPLIATIONS :

- MINATO/YDE
- GRC/YDE
- CDT GROPI/GI/YDE
- CCRG/YDE
- INTERESSE
- CHRONO/ARCHIVES

16 SEPT 2021

YAOUNDE, le

LE PREFET

DJIKDENT Emmanuel Marie
Administrateur Civil Principa